



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY
CHARRAIGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURS
LIMONEST

LISSIEU
POLEYMBELUX
QUINCIEUX
ST-CYR
ST-DIDIER
ST-GERMAIN
ST-RICHMAN

GRANDLYON

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
18/10/2021

- **Nombre de délégués en exercice** : 33

- **Nombre d'élus présents** : 23

- **Nombre de votants** : 30

Date de la convocation 29/09/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
21/10/2021

Affichage du compte-rendu :
le 21/10/2021

Présents ayant participé au vote : Marc BIGOT -
Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS - Franck
DECRENISSE - Béatrice DELORME - Armand-Louis
DE MONTRICHARD - Cyrille FIARD – Véronique
GAZAN – Laure JOLY - Thierry GOYET - Karine
LUCAS – Bertrand MADAMOUR - Guillaume
MALOT – Anne-Laure MATHIAS – Jacques
MONGOIN - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER -
Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Julien
TREUILLOT - Benoit VAN HILLE - Max VINCENT (22)

Présent n'ayant pas participé au vote :
Dominique BOYER RIVIERE (1)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Béatrice
DELORME - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques
PARIOST) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à
Jérémy CAMUS) - Corinne CARDONA (pouvoir
donné à Anne-Laure MATHIAS) - Pierre
GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc
POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à
Thomas TEILLON) –

Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand
MADAMOUR) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir
donné à Guillaume MALOT) (8)

**Absents représentés par un suppléant ayant une
voix délibérative :**

Pascal DAVID (représenté par Jacques MONGOIN)
- Valérie KATZMAN (représentée par Dominique
BOYER RIVIERE qui n'a pas pris part au vote car
arrivée à 19h40) – Eric MADIGOU (représenté par
Benoit VAN HILLE) - Sébastien PAGNARD
(représenté par Laure JOLY)

Absent(s) : Elisabeth DE FREITAS – Emmanuel
BERNARD

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **lundi 18 octobre 2021, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle des Vieilles Tours de Saint Cyr au Mont d'Or, convoqués par courriel du 29/09/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Madame Béatrice DELORME, Présidente.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 05 juillet 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations
4. Informations diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 05 juillet 2021

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 05 juillet 2021.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 05 juillet 2021.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guillaume MALOT membre du conseil syndical, est désigné secrétaire de séance.

3. Vote des Délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2021-10-36	Jérémy CAMUS	Finances	Décisions Modificatives
2021-10-37	Béatrice DELORME	Affaires générales	Convention unique pour les missions pluriannuelles du Centre de Gestion du Rhône
2021-10-38	Béatrice DELORME	Communication	Bilan d'activité 2020
2021-10-39	Guillaume MALOT	Communication	Convention Point Infos, à Saint Romain au Mont d'Or
2021-10-40	Franck DECRENISSE	Agriculture	Convention MAEC 2022

FINANCES

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-10-36

DECISIONS MODIFICATIVES

RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS – VICE-PRESIDENT FINANCES

Les décisions modificatives sont des actes liés à des modifications à apporter au budget en cours. Il est utile de prendre trois décisions modificatives pour ajuster certains chapitres du budget 2021.

- **DM n°1 :**

Afin d'équilibrer les dotations aux amortissements prévues et réalisées, il est proposé d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après. Il s'agit d'une étude de faisabilité de l'assainissement autonome de la Ferme de La Morelle.

Section	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Investissement Recettes	041	2031	Assainissement La Morelle	0,00	+ 900,00	900,00
Investissement dépenses	041	2313	Assainissement La Morelle	0,00	+ 900,00	900,00

- **DM n°2 :**

Afin d'équilibrer les dotations aux amortissements prévues et réalisées, il est proposé d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après. Il s'agit de l'amortissement lié à une subvention obtenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la rénovation de La Morelle.

Section	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Fonctionnement Recettes	042	777	Subventions Transférées au résultat	8 959,00	+ 2 220,00	11 179,00
Investissement Dépenses	040	13912	Reprise de subvention Région	8 959,00	+ 2 220,00	11 179,00

- **DM n°3 :**

Afin d'équilibrer le chapitre 20 concernant l'opération 80/20 pour la Maison de la Nature de Saint Cyr au Mont d'Or, il est proposé d'autoriser le transfert de 18,92 euros sur le chapitre concerné.

Section	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Investissement Recettes	23	2313	Constructions	406 727,13	-18,92	406 708,21
Investissement Dépenses	204	2041482	Subventions d'équipement versées aux communes	6 000,00	+ 18,92	6 018,92

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes au Budget Primitif 2021 reprises ci-dessus et autorise Madame la Présidente à signer les actes correspondants.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

GOUVERNANCE – AFFAIRES GENERALES

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-10-37

CONVENTION UNIQUE POUR LES MISSIONS PLURIANNUELLES DU CENTRE DE GESTION DU RHONE

RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME – PRESIDENTE

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg tout au long de l'année. Le SMPMO adhère aux missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant une annexe. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable

une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées et autorise Madame la Présidente à signer la délibération et les conventions.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 30 voix POUR

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-38

BILAN D'ACTIVITE 2020

RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME – PRESIDENTE

Au vu des conditions sanitaires de l'année 2020 et donc de l'activité diminuée sur le terrain, il a été décidé de ne pas imprimer de bilan d'activité. Vous trouverez le bilan 2020 en version pdf sur le site internet et nous pouvons l'envoyer par mail sur demande.

Néanmoins, malgré les conditions sanitaires particulières, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour assurer la préservation, la mise en valeur et la gestion du territoire Plaines Monts d'Or (gestion d'itinéraires de randonnées, de points d'accueil, propreté du site, gestion de la biodiversité, maintien de l'agriculture...).

Depuis plus de 20 ans, la logique de développement durable, qui impose la continuité et la détermination dans l'action, est mise en œuvre par le SMPMO et mobilise ses membres et partenaires pour la pérennité de l'agriculture périurbaine et pour une meilleure anticipation sur le démantèlement des exploitations et l'implantation des sièges d'exploitation. Le syndicat travaille également activement, depuis plusieurs années, sur la reconnaissance des sites naturels et agricoles comme espaces de productions agricoles où les activités humaines, notamment de loisirs, doivent s'intégrer dans le massif en comprenant et respectant sa fonction principale, la production agricole. La structuration des activités de loisirs, la sensibilisation et l'aménagement des points d'accueil du public restent dans ce cadre des actions indispensables à mettre en œuvre.

L'ensemble des acteurs doivent intégrer qu'il ne peut y avoir de développement durable sans cette prise de conscience de fond. L'organisation politique et technique pour la gestion des espaces naturels et agricoles menée au plus proche des acteurs et d'unités géographiques cohérentes est la garantie d'obtenir des résultats et d'éviter avec une population et des décideurs de plus en plus urbains, que les espaces naturels et agricoles ne deviennent que des espaces supports d'activités de loisirs.

Comme les années précédentes, nous rappelons qu'il est important, pour maintenir l'activité agricole et garantir la transmissibilité des outils de production, qu'une politique foncière continue d'être mise en place. Elle montre aujourd'hui au regard des installations de ces dernières années, qu'elle est indispensable mais qu'elle est de plus en plus limitée par le manque de capacités financières du SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical valide le Bilan d'Activité 2020.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 30 voix POUR

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-39

CONVENTION POINT INFOS LA CANTINE TOASTE, A SAINT ROMAIN AU MONT D'OR

RAPPORTEUR : GUILLAUME MALOT – 1^{ER} VICE-PRESIDENT COMMUNICATION

Dans le cadre de sa mission d'accueil et de sensibilisation du public, le SMPMO crée un maillage de Point Infos sur le territoire. Après celui de Fortunella à St Fortunat sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or, et celui de Mystère et Boule de Gommès à Saint Cyr au Mont d'Or, l'épicerie-traiteur La Cantine Toasté de Saint Romain au Mont d'Or souhaite devenir un Point Infos.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention entre le gérant et le SMPMO.

Cette convention a la même trame que celle des autres Point Infos.

Il est proposé au conseil syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 30 voix POUR

AGRICULTURE - FONCIER

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-40

CONVENTION MAEC 2022

Rapporteur : Franck DECRENISSE, Vice-Président en charge de l'Agriculture

Dans le cadre de la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), le SMPMO a participé au financement permettant d'engager en

2015, 2016 et/ou 2017, 17 dossiers pour une durée de 5 ans sur 6 mesures agro-environnementales et climatiques (PAEC) du Programmes de Développement Rural de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Comme en 2021, le PDR sera prolongé en 2022 pour assurer la transition avec le futur programme.

Les contrats MAEC initiaux souscrits en 2017, 2016 et 2015, prolongés ou non, seront échus au plus tard le 15 mai 2022. Un contrat annuel de certains engagements peut être envisagé selon les modalités prévues au niveau du document cadre national et des fiches descriptives des types d'opérations modifiées en conséquence. Les modalités 2022 sont identiques à celles de 2021, c'est-à-dire une participation financière pour 2022 à hauteur de 8410 euros.

Après avoir validé, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

- M. Max VINCENT demande à obtenir la liste des bénéficiaires de ce dispositif : EARL AGRI MONTS D'OR / Victor VALLIER / EURL NUGUES / GAEC les VACHES DOREES / La P'TITE FERME DES MONTS D'OR / GAEC TERRES D'EOLE / La Ferme de l'HERMITAGE / SCE CHAMP LECLERC
- Mme Anne-Laure MATHIAS demande si le SMPMO se positionnera pour le maintien de ce dispositif qui a permis à beaucoup d'exploitations agricoles du territoire d'exister.
- M. Cédric JANVIER précise que ce dispositif a permis de préserver 300 ha et que le SMPMO participe au groupe de travail pour la définition des futures mesures locales. L'un des axes intéressant pour notre territoire est l'intervention sur les parcelles en friches. Même si un partenariat existe avec le GIC, un travail plus précis avec les exploitants serait opportun.

INFORMATIONS DIVERSES

- **LA FERME DES SEIGNES**
RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD- VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

La Ferme des Seignes située dans le Vallon des Seignes de Saint Didier au Mont d'Or a été acquise par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or à hauteur de 70% et la commune de Saint Didier au Mont d'Or à hauteur de 30%. Il s'agit de la première co-acquisition en indivision entre le SMPMO et une commune membre.

Des objectifs communs ont été définis tels que :

- ✓ Transmission d'une exploitation agricole « éteinte »
- ✓ Respect du passé d'une agriculture en polyculture
- ✓ Gestion du vallon et ses fonctionnalités écologiques et paysagères
- ✓ Production locale de haute qualité
- ✓ Vente en circuits courts (y compris d'autres productions du territoire)
- ✓ Fournir la cantine scolaire de la commune (même de petits volumes)
- ✓ Être un lieu d'accueil pédagogique pour les scolaires et le grand public
- ✓ Devenir un lieu de formation sur les métiers agricoles
- ✓ Interagir avec le monde agricole du territoire

- ✓ Acceptation du projet auprès des riverains

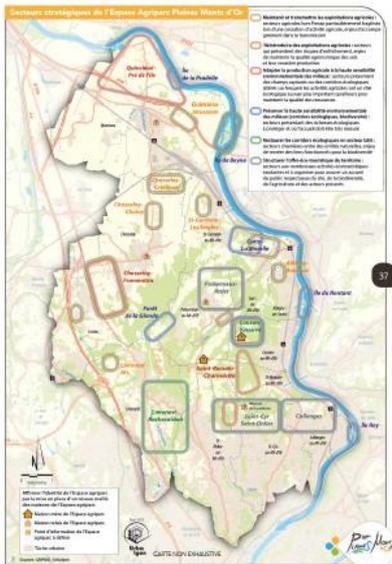
A ce jour, un projet d'opportunité répondant à tous les enjeux se présente et est étudié pour valider sa faisabilité.



Une réponse possible

La mutualisation de deux projets innovants

La Maison -Mère de L' Espace Agriparc Plaines Monts d'Or
orientations du document cadre de 2019



L'association terre de Milpa
Une ferme d'insertion –d' apprentissage et de production
agricole-un lieu de vente



UN PROJET SOUS CONDITIONS

Des conditions préalables, indispensables à la réalisation du projet

- ✓ Agrément Ateliers et Chantiers d'Insertion de terre de Milpa
- ✓ Valider la possibilité de créer un espace d'accueil du public et un point de vente en zone agricole
- ✓ Validation du projet par la Safer
- ✓ Validation du projet avec la chambre d'agriculture
- ✓ Valider le montage financier



- M. Thierry GOYET demande si ce projet ne ferait pas concurrence aux agriculteurs existants et à la Ferme de l'Abbé Rozier d'Ecully qui est d'ores et déjà un lieu d'insertion.

- M.Cyrille FIARD précise que le magasin de producteurs sera alimenté par la production de Terre de Milpa et par les produits des producteurs du territoire Plaines Monts d'Or.
 - Mme Béatrice DELORME précise qu'il n'y aura pas particulièrement de mise en concurrence. Si l'on considère le réseau des Jardins de Cocagne, les initiatives locales sont proches et ne se concurrencent pas.
 - Mme Béatrice DELORME rappelle le travail considérable réalisé par les élus et les acteurs locaux qui a abouti à la création du document cadre de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'or et la volonté de créer des maisons points infos et points relais ainsi qu'une maison-Mère de l'Espace Agriparc. Mme Béatrice DELORME précise que la ferme des Seignes de par son emplacement est un lieu idéal pour son implantation.
 - Mme Béatrice DELORME informe que cette perspective permettra à moyen terme d'y installer le siège du SMPMO qui est actuellement et, pour un engagement de trois ans, situé dans l'enceinte de la mairie de Limonest.
 - Mme Béatrice DELORME précise que le projet d'opportunité de mutualisation de la maison-Mère de l'Espace Agriparc et de Terre de Milpa peut se réaliser assez rapidement dans la mesure où nous levons les réserves des points sous conditions.
- **POINT DIVERS SUR LES ORE (OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES)**
Rapporteur : Thomas TEILLON – Vice-Président en Charge de la Transition Ecologique

Une réflexion sur les ORE est proposée pour qu'une démarche intercommunale soit menée sur notre territoire. Le SMPMO pourrait être l'animateur de ce dispositif auquel pourraient participer les communes. Ainsi, cette dynamique permettrait d'avoir une approche harmonieuse au sein des 14 communes.

Si certaines personnes sont intéressées pour rejoindre cette réflexion, n'hésitez pas à le faire savoir.

- M. Cédric JANVIER évoque la mise en œuvre de ces ORE sur la commune de Quincieux en 2019 et propose à Mme Karine LUCAS d'évoquer le projet existant sur la commune de Couzon au Mont d'Or. Il rappelle également qu'il s'agit d'harmoniser ces ORE à l'échelle intercommunale et que Sylvie et Anaëlle sont les personnes contact en interne.

- **CREATION D'UNE COMMISSION BIODIVERSITE AXE 3**
Rapporteur : Guillaume MALOT – Vice-Président en Charge de la Biodiversité

La mise en œuvre de l'Axe 3 de l'Agriparc doit s'articuler autour des connaissances de biodiversité et actions possibles sur l'ensemble du territoire. Une note annexée rappelle la définition de la biodiversité et son intérêt à l'échelle communale, et intercommunale.

Le dispositif des ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) peut être une base intéressante et riche. Aussi le SMPMO propose d'être un assistant technique pour les

Compte Rendu du Conseil Syndical du lundi 18 octobre 2021

communes souhaitant intégrer ce dispositif. Un cadre commun permettra de définir les orientations des investigations menées et donc une cohérence globale à l'échelle du territoire. Dans un premier temps le dispositif doit permettre de récolter les données existantes en matière d'études, d'inventaires.

Le niveau de connaissances à atteindre reste à définir, il faut considérer cette mise en œuvre comme un plan d'action visant à mieux connaître la richesse et la fragilité naturelle du territoire, mais aussi un levier pour impliquer les citoyens et développer leur connaissance environnementale via des actions liées au volet de l'Axe 4 de l'espace Agriparc qui est celui de l'accueil. Enfin, les données à l'échelle de chaque commune sont des éléments utiles pour des plans d'actions ou des aménagements utiles (document d'urbanisme, projets...).

Ce dispositif se déroule sur 3 années, et est accompagné financièrement par l'Office Français de la Biodiversité.

Une commission Biodiversité va être créée. **Les volontaires sont les bienvenus** pour élaborer et mettre en œuvre ensemble les actions liées à l'axe 3 de l'Agriparc.

- M. Guillaume MALOT précise qu'il s'agit de définir une vraie feuille de route pour le SMPMO.
- Mme Karine LUCAS demande si un suppléant peut intégrer cette commission biodiversité.
- M. Jacques PARIOST demande si des citoyens experts pourraient également intégrer cette commission sous forme de groupe de travail.
- Mme Sylvie TABARAND explique que les groupes de travail existants pour les ABC sont ouverts à tout type d'acteurs dont les citoyens.
- M. Cédric JANVIER confirme en disant que ce travail doit se faire avec des personnes et des structures ressources.
- M. Guillaume MALOT explique qu'il est important de travailler de concert avec la Métropole pour qu'une cohérence territoriale soit mise en place.
- M. Cédric JANVIER précise que le Département est également un acteur important avec la gestion des Espaces Naturels Sensibles. Le SMPMO a d'ailleurs participé aux groupes de travail pour la révision du dispositif ENS.
- M. Guillaume MALOT exprime le fait qu'il a été difficile de choisir la méthodologie à mener : faut-il faire une approche par milieu ? par spécificité floristique ? Même s'il est important d'ouvrir le groupe de travail, il ne faut pas que les participants soient trop nombreux et qu'il est envisageable de créer des sous-groupes de travail thématiques.
- Mme Karine LUCAS demande s'il est possible d'avoir plusieurs représentants par commune à cette commission.
- Mme Béatrice DELORME dit que ces demandes sont prises en compte et qu'une vérification des statuts sera menée. L'équipe reviendra vers vous avec les informations adaptées. Nous allons affiner la proposition pour définir le nombre de participants et leur statut (élus délégués du SMPMO, titulaire ou suppléant, élu à l'environnement des communes, personnes ressources...)

- **MAISON DE GARDIEN DU PARC DE CURIS AU MONT D'OR**
Rapporteur : Cyrille FIARD, Vice-Président en charge du Foncier

L'exploitant, Florentin DUMAS, a quitté son logement cet été. Le SMPMO a profité de cette vacance pour lancer une phase de travaux nécessaires (isolation – placoplâtre - électricité) avant d'accueillir de nouveaux locataires au mois de décembre. A ce jour, une demande de location nous est parvenue de la part de Félix MARTIN, maraîcher au Boule d'Or et locataire à La Morelle.

Les travaux seront terminés fin novembre. Un bail sera donc très certainement rédigé entre le SMPMO et ce nouveau locataire avant le prochain Conseil Syndical.

- M. Thierry GOYET demande si une commission d'attribution des logements existe.
- M. Cédric JANVIER précise qu'une grille d'analyse a été mise en place et permet d'établir une sélection. Cette grille est transmise à la Présidente et aux Vice-Présidents pour réaliser le choix final avant de soumettre le bail au conseil syndical.
La grille existante sera transmise aux délégués.
- M. Cyrille FIARD annonce qu'une seule demande est en attente sur la liste des demandeurs de logement. Sa demande a été faite pour l'appartement de la Morelle qui se libère, et ce, par Thibault Herreman, maraîcher au Boule d'Or.

- **ZOOM SUR LES MOMENTS CONVIVIAUX SMPMO**

Rapporteur : Guillaume MALOT – Vice-Président en Charge de la Communication

Comme vous avez dû vous en rendre compte avec les diverses invitations reçues au mois de septembre, la vie conviviale des partenaires du SMPMO et du SMPMO lui-même, a bien repris !

Pour rappel :

- le **samedi 18 septembre**, ce fût une journée collecte de déchets organisée par Saint Cyr au Mont d'Or au Mont Thou. Cédric Janvier était présent.

- M. Cyrille BOUVAT explique que cette séance de collecte de déchets a été très efficace : 8 à 10 sacs de 110 litres ont été collectés en 2heures de temps. Malgré une communication succincte suite à une organisation un peu compliquée, le groupe de bénévoles a bien fonctionné. Le choix s'est porté sur une zone naturelle, ce qui est plus intéressant qu'une zone urbanisée. Il est prévu de renouveler cette opération régulièrement (1 fois par trimestre, par exemple).

- le **mardi 21 septembre** : l'inauguration du 1^{er} Point Infos du SMPMO et du Comptoir de Fortunella à Saint Didier au Mont d'Or fut un réel succès côté fréquentation du grand public : une centaine de personnes a pu déguster le buffet italiano-local, découvrir le concept du Point Infos et le lieu chaleureux qu'est le Comptoir de Fortunella.

- le **samedi 25 septembre matin** : Chantier Participatif du Mur du Pinay à Saint Romain au Mont d'Or. C'est une vingtaine de personnes qui a participé à ce chantier animé par les associations partenaires qui oeuvrent pour la préservation du patrimoine bâti. Ce chantier co-organisé entre le SMPMO et la commune de Saint Romain au Mont d'Or est un succès dans le sens où plusieurs personnes souhaitent y participer régulièrement. De futurs chantiers sont prévus le samedi matin et ce, tous les deux mois. **Le prochain chantier se tient le samedi 27 novembre prochain**. N'hésitez pas à venir ou à en parler autour de vous !

- le **samedi 02 octobre matin**, le sentier de Rohecardon a été mis à l'honneur par l'inauguration de sa nouvelle signalétique co-réalisée par l'association Roch'Nature et le SMPMO. De beaux panneaux ont été croqués et aquarellés par des bénévoles passionnés et acteurs depuis quasiment 30 ans.

- Mme Véronique GAZAN explique que cette inauguration est une action symbolique pour la commune de Champagne au Mont d'Or qui vient d'entrer au SMPMO. Il s'agit d'une collaboration de longue haleine avec l'association Roch'Nature et que le résultat est très réussi. Mme Gazan invite tout le monde à venir découvrir le sentier de Rohecardon et sa nouvelle signalétique très réussie.

- le **dimanche 17 octobre**, présence du SMPMO au sein de la Fête de la Poire.

- M. Franck DECRENISSE explique que ce fut un vrai succès avec une fréquentation d'au moins 10 000 personnes et que le SMPMO avait toute sa place sur cette fête agricole du territoire.

Mme Béatrice DELORME exprime le fait que ces différents moments conviviaux sont le résultat concret des délibérations prises il y a quelques temps. Elle remercie toute l'équipe pour son investissement et sa présence lors de ces événements.

M. Cédric JANVIER souligne que l'effectif de la collectivité ne permettra pas à l'équipe d'être mobilisée à tous les événements du SMPMO et des communes se passant les week-ends.

- **EVENEMENTS ANNULES :**

- le **samedi 25 septembre après-midi**, une balade Rando'Ferme co-organisée avec Limonest dans le cadre de la Semaine du Développement Durable devait avoir lieu. Faute d'inscrits, la balade fut annulée. Les exploitants de la Ferme de l'Hermitage et de la Ferme du Bijou étaient particulièrement déçus de cette annulation. Une telle initiative est à renouveler.

- la **Rencontre élus du samedi 16 octobre**.

Trop peu d'inscriptions pour maintenir un moment qui se voulait interactif en présence de l'équipe du SMPMO.

Etes-vous intéressés pour ce type d'évènementiel ?

Si oui, sous quel format ?

Quel créneau horaire ?

- M. Guillaume MALOT exprime la déception d'annuler cet évènement qui est important pour la vie du SMPMO. Quels sont vos critères pour qu'un tel évènement puisse se tenir ? La commission communication évoquera ensemble ces points et reviendra vers vous pour proposer des formats peut-être mieux adaptés.
- Mme Béatrice DELORME rappelle que dans un contexte de renouvellement important des membres du conseil syndical et malgré une lourde charge des prises de mandats communaux dans une crise sanitaire sans précédents, il est essentiel d'organiser des rencontres d'élus sur le territoire pour partager des moments conviviaux et productifs et avoir une culture commune sur les actions du SMPMO.

- la **Démission de M. Thomas TEILLON**

- Monsieur Thomas informe les membres du conseil de son souhait de démissionner de son poste de Vice-président du SMPMO.
- Mme Béatrice DELORME informe que l'élection pourra se tenir lors du prochain conseil syndical et invite les personnes souhaitant déposer leur candidature à se manifester.
Mme Véronique GAZAN, M. Cyrille BOUVAT et Mme Béatrice REBOTIER ont manifesté leur intérêt.
- Mme Béatrice DELORME indique qu'elle prendra contact directement avec les personnes ayant manifesté leur intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



La Présidente du Syndicat Plaines
Monts d'Or



ANNEXE 2 : GRILLE D'ANALYSE SELECTION DES DEMANDES DE LOGEMENTS

VALIDATION DE LA GRILLE : DECEMBRE 2020

LA MORELLE

PRESENTATION					LE DEMANDEUR																		
NOM DU DEMANDEUR	LIEU DU DOMICILE ACTUEL	NOM DU LOGEMENT DEMANDE	NOM ET LIEU DE L'EXPLOITATION DU DEMANDEUR	TYPE D'ACTIVITE AGRICOLE	CRITERE 1		CRITERE 2		CRITERE 3		CRITERE 4		CRITERE 5		CRITERE 6		CRITERE 7		CRITERE 8		CRITERE 9		TOTAL
					EXPLOITATION ACCOMPAGNEE PAR LE SMPMO	Note critère 1	DISTANCE ACTUELLE ENTRE LE LOGEMENT ET L'EXPLOITATION	Note critère 2	DISTANCE FUTURE ENTRE LE LOGEMENT DU SMPMO ET L'EXPLOITATION	Note critère 3	DATE DU DEPOT DE LA DEMANDE	Note critère 4	STATUT PROFESSIONNEL	Note critère 5	CAPACITE AGRICOLE	Note critère 6	CONTRAT	Note critère 7	COMPOSITION DU MENAGE	Note critère 8	ATTESTATION LOGEMENT PRINCIPAL	Note critère 9	
A	X	LA MORELLE	X	Elevage	Oui	5	entre 0 et 3	0	entre 0 et 3	5	> 1 an	5	GERANT	5	Oui	3	CDI	5	1 pers	1	Non	0	29
B	X	LA MORELLE	X	Viticulture	Non	0	entre 3 et 5	2	entre 3 et 5	3	entre 6 et 12	3	SUPPORT	1	Non	0	Alternant	0	2 pers	3	Oui	3	15
C	X	LA MORELLE	X	Equestre	Oui	5	entre 5 et 10	3	entre 0 et 3	5	< 6 mois	1	CD ASSOCIE	5	Oui	3	CDI	5	2 pers	3	Oui	3	33
D	X	LA MORELLE	X	Autres	Non	0	plus de 10	5	entre 0 et 3	5	< 6 mois	1	OUVRIER AGRIC	5	Oui	3	CDI	5	3 pers	5	Oui	3	32